

A S S E M B L É E   N A T I O N A L E

X V <sup>e</sup>   L É G I S L A T U R E

# Compte rendu

## Commission des affaires culturelles et de l'éducation

– Audition de Mme Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, sur la situation dans l'enseignement supérieur et les conséquences du Brexit pour l'enseignement supérieur et la recherche.....2

Mercredi  
27 janvier 2021  
Séance de 17 heures

Compte rendu n° 27

SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

**Présidence de  
M. Bruno Studer,  
*Président,*  
puis de Mme Cathy  
Racon-Bouzon,  
*Vice présidente***

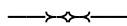


## COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES ET DE L'ÉDUCATION

**Mercredi 27 janvier 2021**

*La séance est ouverte à dix-sept heures.*

*(Présidence M. Bruno Studer, président, puis de Mme Cathy Racon-Bouzon, vice-présidente)*



*La Commission procède à l'audition de Mme Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, sur la situation dans l'enseignement supérieur et les conséquences du Brexit pour l'enseignement supérieur et la recherche.*

**M. le président Bruno Studer.** Madame la ministre, je vous remercie d'avoir répondu favorablement à ma demande d'audition en cette période de crise sanitaire si difficile pour les étudiants, leurs professeurs et, d'une façon générale, l'enseignement supérieur. Nous savons le Président de la République, le Gouvernement et vous-même, en particulier, pleinement conscients de la gravité de la situation. Le pilotage de la lutte contre l'épidémie est un défi quotidien nécessitant des arbitrages constants pour préserver avant tout la santé des Français.

Mais plus le temps passe et plus des questions émergent. La situation sanitaire provoque des dégâts en matière d'enseignement, de formation, d'emploi étudiant, psychologiques, sociaux. Les mesures prises par le Gouvernement sont fortes, mais parfois considérées comme insuffisantes, ou incomprises. La colère a pu monter, comme le montre la multiplication des manifestations et des témoignages de détresse dans la presse et sur les réseaux sociaux.

Madame la ministre, je veux vous redire tout mon soutien. Nous avons beaucoup œuvré, vous et moi, en faveur des dispositions que le Président de la République a annoncées aux étudiants ces derniers jours, qu'il s'agisse du repas à 1 euro du Crous (centre régional des œuvres universitaires et scolaires), qui est une mesure massive, ou du retour en classe, qui représente un risque politique. Sur ce dernier point, nous n'écoutons pas seulement les épidémiologistes qui invitent à reconfiner, nous écoutons aussi la détresse des étudiants. Osons rappeler ici que la France fait figure d'exception à cet égard. Cette décision, qui apparaît à certains comme contracyclique, doit être saluée et considérée comme un premier pas, sinon vers un retour à la normale, du moins vers de nouvelles habitudes de fréquentation des lieux d'enseignement supérieur. Nous sommes ici nombreux, je crois, à soutenir les choix courageux du Président de la République, guidés par votre persévérance et par votre attachement indéfectible à l'enseignement supérieur.

Vos décisions louables dans une situation sanitaire compliquée n'en soulèvent pas moins des questions : comment sont-elles mises en œuvre compte tenu de la jauge globale d'occupation, fixée à 20 % des capacités d'accueil ? Qu'en est-il de la restauration universitaire ? Que penser de certains effets indésirables ? Une directrice d'IUT de ma circonscription m'alertait ainsi sur le fait que, dans les filières secondaires, 40 % des enseignements, relevant des travaux pratiques, avaient jusqu'alors lieu en présentiel, et que le passage à une jauge de 20 % implique une diminution de cette proportion. Peut-être aurons-nous la possibilité d'y remédier, même si nous devons nous réjouir que nos étudiants

de première année puissent retrouver le chemin des travaux dirigés et l'ensemble de nos étudiants 20 % de cours en présentiel.

J'ai souhaité, en réponse à la demande du président de l'Assemblée nationale formulée en conférence des présidents, que cette audition soit aussi l'occasion d'aborder les conséquences du Brexit sur l'enseignement supérieur et la recherche. Je pense bien entendu au programme Erasmus+ : chaque année, plusieurs milliers de jeunes se rendaient au Royaume-Uni dans ce cadre ; un pan important de la mobilité étudiante va ainsi s'en trouver affecté. Comment analysez-vous les conséquences de cette décision de Boris Johnson, qui contredit d'ailleurs ses premiers engagements ?

En matière de recherche, la coopération scientifique entre la France et le Royaume-Uni est dense et riche de longues années de partenariat, comme celui entre le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et l'université d'Oxford. De nombreux chercheurs et laboratoires publics et privés sont concernés, dans tous les domaines. Avez-vous mesuré les effets du Brexit sur les projets en cours mis en œuvre par les équipes des deux pays ? Quelles solutions sont à l'étude pour les atténuer ? Quelles sont les perspectives pour nos laboratoires nationaux ?

Permettez-moi, en outre, de vous demander de vous exprimer sur l'annonce, lundi, par l'Institut Pasteur, de la décision d'interrompre le développement de son candidat vaccin fondé sur le vaccin contre la rougeole, à la suite de résultats intermédiaires décevants, alors qu'ils semblaient prometteurs au printemps dernier. De son côté, il y a quelques semaines, le laboratoire Sanofi a également annoncé des résultats décevants et reporté à la fin de l'année la sortie de son vaccin développé avec le laboratoire britannique GSK. Le sujet préoccupe beaucoup nos compatriotes, qui ont l'impression que les laboratoires français sont à la peine face à la concurrence des grands laboratoires étrangers. Pourriez-vous faire le point sur l'état de la recherche française en matière de vaccin anti-covid, en précisant quels sont les acteurs impliqués, qui semblent parfois aller en ordre dispersé ? Quelles sont les chances de voir un vaccin français mis prochainement sur le marché ?

Enfin, quand le poste de directeur général de la recherche et de l'innovation de votre ministère pourra-t-il être pourvu ? C'est un sujet de préoccupation dans le contexte de crise que nous connaissons.

**Mme Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.** Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, c'est un plaisir pour moi de vous retrouver en chair et en os en ce début d'année. Puisque le mois de janvier n'est pas encore terminé, permettez-moi de vous renouveler mes vœux de bonheur et surtout de santé pour 2021. Au-delà des souhaits personnels, nous espérons tous que cette nouvelle année nous permette enfin de tourner la page de la pandémie, pour renouer avec les joies simples de la vie d'avant, mais aussi pour nous atteler aux nombreux chantiers que cette vague d'épreuves inédites laissera derrière elle en se retirant.

Depuis bientôt un an, le Gouvernement a engagé toutes les forces de notre pays dans la bataille contre le covid-19. Nous devons continuer de le faire sans jamais cesser de regarder l'avenir, animés de l'ambition de faire de cette crise un moment constructif.

Préserver l'avenir c'est, avant tout, préserver notre jeunesse. Or les étudiants subissent de plein fouet les conséquences économiques, sociales, psychologiques et sanitaires de cette crise qui les prive, selon leurs propres mots, de leurs plus beaux moments. Il est de notre devoir de leur permettre de construire leur avenir malgré la situation actuelle, en leur adressant un message d'espoir.

À un âge où la vie s'élargit à de nouvelles expériences, à de nouveaux cercles d'amis, à de nouveaux pays, leur horizon s'est tout à coup borné à leur chambre d'étudiant ou d'adolescent, avec un écran d'ordinateur pour seule fenêtre sur l'existence : un écran pour apprendre, un écran pour discuter entre amis, un écran pour s'évader, alors que l'entrée dans l'enseignement supérieur leur promettait des liens à nouer, des projets à construire, de la liberté et de l'autonomie à conquérir.

Certains ont le sentiment que la crise sanitaire leur a tout enlevé, jusqu'à leurs rêves et leur confiance dans l'avenir. Pour d'autres, l'angoisse du lendemain a pris le pas sur le reste. En même temps que le coup d'arrêt porté aux petits boulots, on a vu apparaître des étudiants dans les files d'attente des Restos du cœur ou du Secours populaire. D'autres encore sont allés chercher au fond d'eux-mêmes des trésors d'engagement et de solidarité. Il importe de le reconnaître et de remercier l'ensemble des étudiants d'avoir été capables de prendre soin les uns des autres.

Le rapport issu des travaux de la commission d'enquête menée par Mmes les députées Sandrine Mörch et Marie-George Buffet dépeint bien ces détresses comme ces engagements, et la difficulté, parfois, de notre société à entendre sa jeunesse. Je tiens à saluer ce travail, qui a su s'élever au-dessus des clivages politiques pour éclairer un phénomène qui doit tous nous alerter.

Cette détresse étudiante, le Gouvernement n'a pas attendu qu'elle devienne médiatique pour commencer à y apporter des réponses. Dès le printemps dernier, nous avons déployé des aides inédites pour accompagner les étudiants dans cette période difficile. Nous n'avons jamais cessé depuis d'étoffer notre action sur tous les fronts.

Celui de la continuité pédagogique, d'abord, par le soutien à l'hybridation des formations au sein des établissements, dès cet été – je tiens à saluer l'engagement des équipes pédagogiques et des professeurs qui ont, pendant la période estivale, préparé une rentrée dont on se doutait qu'elle pourrait être compliquée. Ce sont 40 millions d'euros qui y ont été consacrés.

Ensuite, nous avons maintenu l'ouverture des bibliothèques universitaires et des salles de ressources, où nous savions que les étudiants les plus en difficulté pourraient conserver un lien et trouver des ressources pédagogiques, et maintenu les travaux pratiques pendant le second confinement.

De même, nous avons prolongé les contrats doctoraux pour permettre aux chercheurs concernés de poursuivre leurs travaux interrompus pendant le premier confinement. La loi du 17 juin 2020 relative à diverses dispositions liées à la crise sanitaire, à d'autres mesures urgentes ainsi qu'au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne nous a permis d'appliquer cette mesure impérative pour nos doctorants et post-doctorants.

Sur le front de la lutte contre la précarité, citons : le versement d'une aide exceptionnelle de 200 euros, en juin, pour les étudiants ultramarins ou les étudiants ayant perdu leur emploi ou leur stage du fait de la crise, puis une nouvelle aide de 150 euros, en décembre, pour l'ensemble des étudiants boursiers ; à la rentrée, le gel des frais d'inscription et des loyers des Crous, et, après la prolongation, en juillet, des bourses sur critères sociaux, l'augmentation, pour la deuxième année consécutive, du montant de ces bourses ; le doublement des aides d'urgence délivrées par les Crous et le financement de 22 000 emplois étudiants pour compenser, au sein des établissements et des Crous, la perte des petits jobs.

Nous avons aussi – c'était d'ailleurs l'une des propositions du rapport de la commission d'enquête – pérennisé et développé les dispositifs de tutorat et de mentorat entre étudiants, notamment au bénéfice des élèves entrant en première année d'enseignement

supérieur. Des milliers d'étudiants de troisième année de licence ou de master sont désormais aux côtés des plus jeunes pour les accompagner dans cette période.

S'y sont ajoutés – vous l'avez rappelé, monsieur le président – les repas à 1 euro dans les restaurants universitaires, d'abord pour les étudiants boursiers, puis pour l'ensemble des étudiants, boursiers ou non et internationaux. Il était intolérable que les étudiants, dans notre pays, en 2021, n'arrivent pas à se nourrir convenablement.

Nous avons aussi répondu présent sur le front de l'accompagnement humain par l'introduction des référents dans les résidences universitaires et par la création de postes d'assistants sociaux dans les Crous. Ces actions ont renforcé les nombreuses initiatives de la communauté universitaire elle-même. Les enseignants, les enseignants-chercheurs, les personnels de l'université et ceux des Crous n'ont ménagé ni leur temps ni leur énergie pour soutenir les étudiants, par l'accompagnement pédagogique, le prêt de matériel informatique, la livraison de colis alimentaires, les consultations assurées par les services de santé universitaires ou les opérations téléphoniques menées par les équipes des Crous auprès de leurs résidents. Tous les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche se sont engagés comme jamais pour garantir la continuité du service public de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante. Grâce à leur mobilisation, malgré des circonstances très difficiles, nous pouvons assurer la qualité des formations et des diplômes. Il est important de le redire à l'ensemble des étudiants et à leurs familles. Je tenais à saluer devant vous cet engagement et cette mobilisation sans précédent.

Au fil d'une crise sanitaire qui dure au-delà du supportable pour les plus vulnérables, s'est ouvert un autre front, celui de la réponse à la souffrance psychologique. Nous ne pouvons rester impuissants et inactifs face à elle, nous ne pouvons ignorer les drames individuels qu'elle peut entraîner. Pour y remédier, j'ai d'abord souhaité augmenter nos capacités de prise en charge par des professionnels, en doublant le nombre de psychologues au sein des universités. Le renforcement des moyens humains des structures participant au dispositif de santé universitaire était une autre proposition du rapport de la commission d'enquête précitée. Nous poursuivrons inlassablement cette dynamique. Dès le début du mois de février, comme nous nous y sommes engagés avec le Président de la République, nous franchirons une nouvelle étape en facilitant l'accès aux professionnels grâce à un chèque de soutien psychologique dans le cadre d'un parcours de soins destiné à l'ensemble des étudiants.

Mais le meilleur remède contre la détresse et contre le décrochage des étudiants, c'est le lien humain par le retour sur les bancs des universités et des écoles, c'est le contact avec leurs enseignants et leurs pairs. J'ai pu constater, lors de mes visites incessantes, et il y a quelques jours encore, combien cette reprise était attendue, espérée, et vivement appréciée par les premiers étudiants qui ont pu en bénéficier.

Nous avons décidé d'organiser progressivement ce retour, dans le respect des contraintes sanitaires et eu égard à l'évolution de l'épidémie. Nous le construisons collectivement avec les conférences d'établissement et avec les organisations étudiantes, que le Premier ministre et moi-même avons rencontrées le 15 janvier dernier. Mais ce chemin est une véritable ligne de crête qui doit tenir compte et des contraintes sanitaires et des besoins des étudiants. Nous le parcourons étape par étape : après avoir permis aux étudiants les plus fragiles de revenir par groupes de dix dès le 4 janvier, nous avons autorisé l'accueil des primo-entrants, puis étendu le dispositif pour permettre à tous les étudiants, comme l'a annoncé le Président de la République la semaine dernière, de revenir l'équivalent d'une journée par semaine dans leur établissement en respectant une jauge de 20 % de la capacité d'accueil de ce dernier.

Organiser le retour de la vie dans les universités, c'est aussi se donner les moyens de maîtriser le risque épidémique sur les campus. C'est pourquoi la reprise des cours en présentiel s'accompagnera d'une stratégie de dépistage. Tous les établissements se sont mis en ordre de marche pour être en mesure d'effectuer des tests individuels, en s'appuyant sur leurs services de santé universitaires. Les établissements qui ne disposent pas de service de santé sur place ou qui souhaitent pratiquer un dépistage collectif pourront faire appel à des médiateurs « TAP » (tester, alerter, protéger), formés par les agences régionales de santé et recrutés parmi des volontaires au sein des établissements, étudiants compris, ou venant de l'extérieur. L'objectif de cette stratégie est de dépister au plus vite pour casser au plus vite les chaînes de contamination en isolant celles et ceux qui seraient positifs ou cas contact. L'idée est donc bien de ne négliger ni la santé mentale des étudiants ni leur santé tout court.

Au-delà de la solitude et des difficultés quotidiennes, l'incertitude pesant sur leur avenir nourrit l'angoisse des jeunes. Ils craignent que la pandémie ne scelle leur destin et ne confisque définitivement leurs rêves. Or une jeunesse qui se désespère, c'est aussi un pays qui se meurt et qui se dédit – car la nation a le devoir de rendre à ces jeunes une part de ce qu'elle leur a demandé de sacrifier durant cette crise. Redonner de l'espoir à notre jeunesse, ce n'est pas la bercer d'utopies, c'est lui redonner du pouvoir d'agir par la formation, par l'apprentissage et par l'emploi. Telle est l'ambition du plan « 1 jeune, 1 solution » qui, après avoir financé 10 000 places supplémentaires à la rentrée 2020 dans l'enseignement supérieur, notamment au sein de formations courtes mais permettant la poursuite d'études, prévoit de créer, en 2021, 20 000 places de plus, en licence, dans les formations paramédicales – qui relèvent de la compétence des régions mais que nous soutenons par des financements –, dans les formations professionnelles de type BTS ou IUT, ou encore dans des formations courtes de niveau bac + 1.

Toutes ces solutions sont venues enrichir l'offre de Parcoursup, qui propose 17 000 formations pour la rentrée prochaine, dont près de 5 000 en apprentissage, qui bénéficieront de la prolongation des aides à l'embauche d'apprentis annoncée par le ministère du travail. Plus que jamais, il s'agit de travailler ensemble, de manière interministérielle, sur le terrain, avec les rectorats, les établissements, les collectivités, pour offrir un éventail de solutions toujours plus large à des jeunes ayant des profils et des besoins très divers.

La campagne 2021 de Parcoursup s'est ouverte le 20 janvier. Elle a pleinement intégré les enjeux de cette année atypique. Pour compenser l'annulation des grands rendez-vous de l'orientation en raison de la crise sanitaire, nous avons mis les bouchées doubles en matière d'information et d'accompagnement, grâce à de nouveaux services, comme des *chats* lancés en décembre ou des ressources en ligne proposées par des lauréats des programmes d'investissement d'avenir. Nous avons fait de l'articulation entre Parcoursup et le nouveau baccalauréat un levier pour une meilleure orientation et une meilleure réussite dans l'enseignement supérieur, notamment grâce à la prise en compte des notes du baccalauréat et aux liens établis entre les attendus des formations et les parcours des lycéens.

C'est une nouvelle génération qui va intégrer l'enseignement supérieur à la rentrée 2021. Je sais combien les établissements du secondaire comme du supérieur sont mobilisés pour accueillir cette jeunesse aux profils plus variés, qui sont tous une chance pour notre pays.

Cette nouvelle campagne est aussi l'occasion d'aller plus loin s'agissant d'un enjeu déterminant pour notre pacte social : l'égalité des chances. La loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, le plan étudiants, Parcoursup ont déjà permis d'accomplir de nets progrès dans la lutte contre l'autocensure et les inégalités, en conjuguant l'accompagnement humain, la personnalisation des parcours et une politique volontariste concernant le taux de boursiers et de mobilité géographique. En 2020, on estimait à plus de 12 000 le nombre de

boursiers ayant pu intégrer une formation qui, sans ce mécanisme mis en place par la loi, leur serait restée inaccessible.

Alors que la crise sanitaire a creusé les inégalités, il nous faut impérativement faire de notre enseignement supérieur un modèle de diversité et d'émancipation, sans se limiter à l'ouverture des filières les plus prestigieuses, mais en reconnaissant toutes les formes d'excellence. Les rapports que m'ont remis les grandes écoles à l'automne 2019, les travaux du comité stratégique présidé par Martin Hirsch ont déjà débouché sur une première série d'actions. Les cordées de la réussite, désormais valorisées dans Parcoursup, vont s'étendre pour concerner 200 000 jeunes, selon le souhait du Président de la République. Les établissements vont pouvoir se saisir de la possibilité ouverte par la loi de programmation de la recherche de fixer des modalités d'admission particulières afin de favoriser la mixité sociale et géographique en leur sein.

Mais, pour être véritablement juste, il ne suffit pas de donner à chacun les mêmes chances d'accéder à la formation de ses rêves, il faut également lui permettre de la réussir, ce qui implique de rééquilibrer les conditions d'études en améliorant la situation des plus fragiles. C'est pourquoi je souhaite poursuivre le travail sur les aides sociales et sur l'emploi étudiant qui a été amorcé en réponse à la crise sanitaire.

En outre, au-delà de l'apport déjà substantiel des sciences de la vie et des sciences du climat, notre enseignement supérieur et notre recherche doivent mieux refléter l'enjeu que représente la préservation de l'environnement, un principe qui pourrait prochainement s'ajouter à nos valeurs républicaines en étant inscrit dans la Constitution. À cet égard aussi, nous sommes très attendus par la jeunesse, qui veut trouver dans les campus un cadre propice à la réflexion et à l'action en faveur de la transition écologique qu'elle appelle de ses vœux.

Une étape majeure a été franchie grâce à la sélection, en décembre dernier, de 1 054 projets immobiliers universitaires qui bénéficieront d'une rénovation énergétique dans le cadre du plan de relance. Après les campus, ce sera aux formations de faire leur révolution écologique en intégrant dans leur contenu des éléments de sensibilisation en prise avec l'actualité de la recherche et les recommandations du groupe de travail placé sous la présidence de Jean Jouzel. Un premier moment déterminant a été la création dans la loi de programmation de la recherche d'une nouvelle mission pour le service public d'enseignement supérieur, qui doit désormais contribuer à la sensibilisation et à la formation de l'ensemble de nos jeunes aux enjeux de la transition écologique et du développement durable. Dans le respect de la liberté académique et de l'autonomie des universités, il s'agit d'un apport fondamental dont, j'en suis convaincue, les établissements se saisiront, puisqu'ils l'attendaient.

Je terminerai en évoquant un sujet qui nous tient à cœur à tous. L'Union européenne a dû surmonter avec le Brexit l'une des crises politiques les plus graves qu'elle ait connues depuis sa création. Un accord signé le 24 décembre dernier et entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier fixe les modalités de coopération entre le Royaume-Uni et l'Union européenne. Son incidence n'est pas la même pour l'Europe de l'enseignement supérieur et pour l'Europe de la recherche.

Ainsi, le Royaume-Uni a fait le choix de poursuivre sa participation aux grands programmes de recherche européens, comme Euratom, Copernicus ou Horizon Europe. L'accord fixe les modalités de la participation financière du Royaume-Uni au programme-cadre de recherche et d'innovation (PCRI) et de son accès aux subventions dans le cadre du Conseil européen de l'innovation (CEI). Au-delà de ces dispositions financières, l'incidence du Brexit sur la vie des chercheurs devrait être limitée. Les chercheurs français désireux

d'effectuer une mobilité outre-Manche pourront le faire, mais ils seront soumis au système de points qui régit désormais la politique migratoire du Royaume-Uni.

Les conséquences sont tout autres dans l'enseignement supérieur, le Royaume-Uni ayant fait le choix de sortir d'Erasmus+ et de créer son propre programme de mobilité internationale, le programme Alan Turing. Cette décision qui met fin à plus de trente ans de coopération a profondément ébranlé la communauté universitaire française. Le Royaume-Uni était, jusqu'ici, la deuxième destination des Français en mobilité Erasmus. Si des solutions vont être trouvées pour permettre aux actuels bénéficiaires du programme d'aller au bout de leur séjour, en revanche, il est probable que les frais d'inscription, sans commune mesure avec ceux pratiqués en France, découragent à l'avenir nombre d'étudiants de traverser la Manche.

Cependant, l'heure n'est plus à la déploration, mais bien à l'adaptation. C'est pourquoi la Conférence des présidents d'université a d'ores et déjà prévu de se concerter avec ses homologues européens et britannique pour envisager une autre manière de soutenir la mobilité des étudiants entre le continent et le Royaume-Uni. La définition de cette stratégie est essentielle, à la fois pour ne pas restreindre l'horizon de la jeunesse et pour ne pas fragiliser les universités européennes, dont certaines ont un partenaire britannique. Dans le même temps, nos établissements doivent se mobiliser pour offrir une solution de remplacement convaincante aux étudiants et aux chercheurs qui faisaient, jusqu'à présent, le choix du Royaume-Uni. Grâce aux politiques de site qui ont permis à chaque université d'exprimer tout son potentiel, des leviers pourront être activés pour attirer dans nos établissements et dans nos laboratoires tous les talents européens en quête d'ailleurs.

Monsieur le président, le principe même de la recherche est de fonctionner par essais et erreurs. Plus de 200 protocoles de vaccination sont en préparation dans le monde entier, qui aboutiront, nous le savons, à dix à quinze vaccins au bout du compte. Essayer et échouer n'est pas un échec en soi, mais une façon de rebondir. Bien entendu, l'Institut Pasteur continue à développer d'autres protocoles de vaccination. Nous aurons besoin de la palette la plus large possible de vaccins : il s'agit de vacciner la population mondiale ! Nous avons, en France, d'autres sociétés issues de laboratoires de recherche ; des demandes de mise sur le marché vont être présentées dans les toutes prochaines semaines par au moins l'une d'entre elles, franco-autrichienne, voire par une deuxième.

Nous voyons la recherche en train de se faire, nous voyons le doute, et parfois la controverse, animer les débats entre les chercheurs. Il est dommage qu'elle se fasse sans explication et en direct des plateaux de télévision, ce qui peut déconcerter nos concitoyens, qui se disent que personne n'a le même avis sur rien. Mais c'est ainsi que se conduit la recherche, à partir de centaines d'hypothèses qui, petit à petit, se regroupent, sont confirmées ou infirmées et, finalement, construisent une doctrine scientifique.

Je rappellerai, en forme de clin d'œil, que les vaccins qui fonctionnent sont les vaccins à ARN messenger, lequel a été découvert par François Jacob et François Gros : l'histoire de la recherche française irrigue la science et la médecine d'aujourd'hui. J'ajouterai que l'Institut Pasteur a été le premier à séquencer la souche virale à son arrivée en Europe et que la mise à disposition de cette séquence a permis tous les travaux de recherche et de production de vaccins qui trouvent actuellement leur concrétisation.

Enfin, le processus de nomination à la direction générale de la recherche et de l'innovation se poursuit. Nous sommes en train d'auditionner les candidats. Je ne doute pas que nous saurons choisir le meilleur des postulants.

**Mme Danièle Hérim.** Au nom du groupe La République en marche, je tiens tout d'abord à vous assurer de notre soutien compte tenu du suivi permanent que vous avez assuré



pendant la crise. Je tiens aussi à saluer les annonces récentes du Président de la République en faveur des étudiants, alors que les études statistiques soulignent une augmentation notable de leurs problèmes de santé mentale, du fait de leur isolement, depuis le début de la crise. L'accélération de la reprise des cours apparaît indispensable, sous réserve du respect d'un protocole sanitaire strict. Le respect d'une jauge maximale d'occupation de 20 % souligne cependant combien ce retour à la normale sera progressif. Face à cette situation, je tiens à saluer le courage et la résilience extraordinaire dont ont fait preuve les étudiants depuis près d'un an, ainsi que la mobilisation des enseignants et des personnels qui ont élaboré des solutions pédagogiques de remplacement.

Dès 2019, vous avez souhaité territorialiser l'enseignement supérieur en créant le nouveau dispositif des campus connectés, installés dans des villes moyennes et dans des territoires ruraux qui ne disposent pas d'université. Ce dispositif permet aux étudiants de suivre dans des salles collectives des formations à distance offertes par des universités. À Carcassonne, il a permis aux étudiants de travailler quand le respect des mesures de distanciation ne pouvait pas être assuré dans les salles de cours collectifs et a réduit leur mal-être en leur permettant de suivre leurs études dans un lieu convivial tout en bénéficiant d'un tutorat individuel. Estimez-vous efficace ce dispositif en période de crise sanitaire ? Entendez-vous en tirer davantage profit pour lutter contre l'isolement ?

**Mme Constance Le Grip.** Au nom du groupe Les Républicains, je tiens à exprimer notre soutien et notre solidarité à tous les étudiants, quel que soit leur établissement, leur niveau de cursus universitaire, leur filière ou leur région, ainsi que notre reconnaissance à l'égard des personnels des établissements d'enseignement supérieur et à tous les autres membres de la communauté universitaire qui s'engagent résolument pour faire face à une situation inédite.

Moins d'ordi, plus d'amphi ! C'est le cri de détresse poussé hier, à l'université de Nanterre, dans le département des Hauts-de-Seine, par quelque 200 étudiants qui, dans le respect des gestes barrières et des exigences sanitaires, avaient répondu à l'appel de plusieurs syndicats et associations. Isolement, détresse, précarité, angoisse, paupérisation, fragilisation de la santé psychologique : les maux commencent à être connus, mais ils atteignent une intensité désespérante – de fait, il faut le dire, une partie de la jeunesse de France se désespère. Certes, on assiste à un retour progressif et prudent aux cours dits en présentiel, mais son rythme doit être accéléré, car il ne saurait y avoir de véritable enseignement ni de véritable mission pédagogique sans présence et proximité physique accrues.

**Mme Géraldine Bannier.** Je m'exprimerai au nom du groupe du Mouvement démocrate et démocrates apparentés. Le taux d'échec en première année de faculté, habituellement élevé, risque de l'être plus encore cette année en raison de l'arrivée de jeunes qui n'ont pas l'expérience des épreuves finales du baccalauréat et qui, du fait des cours en distanciel, ont parfois décroché très vite, avant même les examens partiels. D'autres ont déjà raté leurs premiers partiels. Quels dispositifs sont instaurés pour les aider à se réorienter au plus vite ? Faut-il les inciter à finir une année blanche par le service national universel (SNU) ou par un autre dispositif capable de les aider à se projeter vers un horizon différent ? Que vont-ils faire de février à juin ?

**Mme Josette Manin.** En ce qui concerne la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, je rappellerai au nom du groupe Socialistes et apparentés qu'en 2018, le Royaume-Uni était la deuxième destination des Français en Erasmus+, attirant plus de 31 000 étudiants et stagiaires ; trois ans plus tard, qu'en est-il ? Jusqu'au 31 décembre 2020, les étudiants pouvaient prolonger leur séjour d'études pour suivre leur cursus sans modification des frais d'inscription et valider un cours dans une université britannique en

conservant les acquis du système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS). Mais la Grande-Bretagne ne participe plus au programme Erasmus, et vous avez rappelé les difficultés de nos étudiants à rester au Royaume-Uni, sachant que les seuls frais d'inscription seront désormais d'environ 9 000 euros par an.

Une aide alimentaire, sur le modèle du ticket U à 1 euro, pourrait-elle être apportée aux étudiants français installés à l'étranger, en supplément des aides à la mobilité ? Le ministère réalise-t-il un suivi de la santé de ces étudiants ?

Malgré l'entrée en vigueur du programme Horizon Europe 2021-2027 et ses financements substantiels, les personnels du monde scientifique sont dans une incertitude totale concernant le ticket d'entrée et leur libre circulation après le 30 juin 2021. Pouvez-vous nous apporter des éléments complémentaires à ce sujet ?

Hier, les étudiants, les chercheurs et les personnels universitaires ont exprimé leur sentiment de fatigue, de flou, de colère et de solitude. Ils demandent un meilleur financement de la recherche, l'amélioration de l'encadrement dans les universités, l'ouverture de tous les restaurants universitaires. Allez-vous les entendre ?

**M. Benoit Potterie.** Je m'exprime au nom du groupe Agir ensemble. Madame la ministre, je vous interrogeais, il y a deux semaines, sur les difficultés que subissent les étudiants de notre pays. Papa de trois étudiants, je suis très préoccupé par cette question dont nous ne mesurons pas encore les conséquences à long terme. Je connais votre engagement et je commencerai par saluer les décisions que vous avez prises depuis notre dernier échange. Les repas à 1 euro deux fois par jour ou les « chèques psy » vont dans le bon sens, en sus des dispositions que vous avez déjà instaurées. À ce sujet, nombre de mesures et de plans sont adoptés depuis le début de la crise, certains évoluent, et beaucoup d'étudiants s'y perdent – ils ne sont pas les seuls. Pourrait-on envisager la mise en place d'un guichet unique ou d'une plateforme afin de leur permettre de connaître leurs droits et les démarches à suivre ?

Il n'y a pas de plan parfait, il y aura toujours des trous dans la raquette. Peut-on imaginer une prime ou un revenu ponctuel attribué sans condition, afin de n'exclure aucun étudiant ?

Enfin, même une fois par semaine seulement, le retour des cours en présentiel est salutaire. La jeunesse est sans doute l'âge où l'on a le plus besoin de liens humains. En outre, les échanges réels sont indispensables à un apprentissage de qualité.

Je profiterai de votre présence pour vous interroger sur le reconfinement. Bien ce que celui-ci ne soit pas à l'ordre du jour, c'est une hypothèse que vous devez anticiper. Pouvez-vous garantir, dans cette hypothèse, le maintien de cette fraction de cours en présentiel ? Nous avons permis aux salariés de venir travailler lors du deuxième confinement ; il serait cohérent et juste d'accorder cette souplesse aux étudiants. Au-delà de la lutte contre le décrochage, c'est une question d'équilibre et de santé mentale.

**Mme Agnès Thill.** Je prends la parole au nom du groupe UDI et indépendants. Madame la ministre, en vous écoutant, on se dit que tout va bien et que tout le nécessaire a été fait. Pourtant, la détresse des étudiants est réelle. Les confinements, les couvre-feux ont pour conséquences redoutables la solitude, la détresse psychologique, le décrochage, le manque de motivation, l'effondrement du niveau des étudiants et la baisse du niveau de nos jeunes travailleurs. Michel Deneken, président de l'université de Strasbourg, affirmait sur franceinfo que la détresse morale des étudiants tuerait plus, à terme, que le virus. Combien de morts du covid chez les étudiants ? Et pourtant, voyez comme on leur interdit de vivre ! Selon l'Observatoire national de la vie étudiante, le nombre d'envies suicidaires a doublé et celui d'états dépressifs a été multiplié par 2,5. Qui se rend compte que cette situation est une

véritable bombe à retardement sociale et humaine ? Qui se rend compte que c'est l'avenir de notre pays que nous sacrifions ? Qui se rend compte de la pression que subissent les internes en médecine qui, avec un taux de suicide de 33 pour 100 000, ont trois fois plus de risques de se suicider que les autres Français de leur âge ? Qui se rend compte que nous risquons de perdre des vies en voulant en sauver ? Quelle réponse d'espoir pouvez-vous apporter à ces étudiants ?

Les étudiants n'ont pas besoin de chèque pour aller chez le psychologue, ils ont besoin de travailler, de salles pour aller en cours, de professeurs pour ne pas décrocher, pour espérer et croire en un avenir. Il y aura toujours de nouveaux variants du virus, comme pour celui de la grippe. Sommes-nous, sont-ils pour autant condamnés à vivre toujours ainsi ?

Pour conclure, deux images. La première est celle de l'hémicycle bondé, hier, pendant la séance des questions au Gouvernement. La seconde est celle de l'amphithéâtre Richelieu, vide, à la Sorbonne. Comment pouvez-vous justifier auprès des étudiants une telle différence ? « Moins d'ordi, plus d'amphi », disait ma collègue. Il faut que les étudiants retournent en cours.

**Mme Muriel Ressigier.** Je prends la parole au nom du groupe La France insoumise. L'Observatoire national de la vie étudiante indique qu'un étudiant sur trois présente des signes de détresse psychologique. Selon une étude de la FAGE (Fédération des associations générales étudiantes), un étudiant sur cinq a déjà songé au suicide. Pour répondre à la détresse des étudiants, vous proposez la création d'un « chèque psy » dont les modalités précises restent à définir. Sachant que la France compte seulement un psychologue pour 30 000 étudiants, il faudrait, pour se rapprocher des recommandations internationales, qui sont d'un pour 1 500, prévoir un plan de recrutement massif sur la durée, bien au-delà de l'embauche annoncée de 80 psychologues dans les six mois.

De plus, la situation financière est intenable pour un grand nombre d'étudiants. Environ 450 000 ont perdu leur travail et ne peuvent plus assumer les dépenses du quotidien.

Par ailleurs, un sondage IPSOS indique que 84 % des jeunes interrogés se déclaraient en situation de décrochage ou en perte de motivation au premier confinement, et que la situation ne s'est pas améliorée depuis, 65 % craignant que la valeur de leur diplôme soit revue à la baisse.

Enfin, suivre des cours qui s'enchaînent en distanciel est éprouvant sur la durée. Les étudiants ont besoin de retrouver des interactions humaines hors écran. Dans le monde universitaire, de nombreuses voix s'accordent sur la nécessité sociale et sanitaire d'un retour des étudiants en présentiel. Madame la ministre, envisagez-vous ce retour rapidement, moyennant une jauge de 50 % des étudiants, dans le cadre d'un protocole sanitaire strict et accompagné du déblocage des moyens financiers nécessaires, comme le demande notamment l'Union nationale des étudiants de France (UNEF) ?

Par ailleurs, M. Guerini a évoqué la possibilité d'octroyer un prêt de 10 000 euros aux jeunes de 18 à 25 ans, idée qui semble séduire également le ministre de l'économie. Une autre voie est pourtant possible : la création d'une allocation d'autonomie. Qu'en pensez-vous ?

**M. Bertrand Pancher.** La situation des étudiants est catastrophique du point de vue psychologique comme social. Or nous devons veiller à ne pas briser une génération. Vous avez déjà pris des mesures importantes, mais d'autres sont demandées par les étudiants. Si certains bénéficient des services des Crous, qu'en est-il de ceux qui ne vivent pas à proximité des restaurants universitaires ? Certains reçoivent des aides, mais d'autres non, notamment ceux qui résident en milieu rural.

Bien qu'élevées, les aides financières sont insuffisantes pour couvrir tous les frais engagés. Il n'y a plus de stages, plus de jobs de week-end. À défaut de RSA jeunes, le groupe Libertés et territoires réclame donc une aide substantielle d'environ 2 000 euros par an pour les étudiants les plus touchés par la crise.

À cela s'ajoute l'angoisse des examens en présentiel. Sous peine de rattrapage, on exige de tous les étudiants de se présenter physiquement aux examens, mais beaucoup ne le peuvent pas. Les étudiants vous demandent instamment de rendre obligatoires les sessions de substitution. Beaucoup ont peur de rater leur année. Peut-on au moins envisager une homogénéisation du fonctionnement des universités ?

Enfin, les étudiants disent qu'il y a deux poids, deux mesures : dans les collèges et les lycées, tout est ouvert, dans les universités, tout est fermé – et encore, dans le privé, l'enseignement supérieur fonctionne ; ce sont toujours les mêmes qui trinquent.

**Mme Karine Lebon.** Jeudi dernier, à Saclay, le Président de la République a enfin parlé aux étudiants et écouté leurs problèmes. La précarité et l'isolement persistants ont un effet redoutable sur la santé de la jeunesse. Plus de 50 % des jeunes sont inquiets pour leur santé mentale, 23 % des étudiants ont eu des pensées suicidaires et 30 % renoncent aux soins. Cela souligne de manière dramatique la négligence dont la santé mentale des étudiants est victime depuis tant d'années. J'ai été ravie d'entendre votre annonce du doublement du nombre des psychologues dans les Crous, mais un psychologue pour 15 000 étudiants restera insuffisant. Nous approuvons le « chèque psy » s'il peut aider les jeunes à surmonter cette période troublée et éviter de nouveaux drames, mais il est impératif de créer un service de santé universitaire digne de la France et de sa jeunesse.

La crise sanitaire exacerbe les difficultés structurelles de l'université et de la condition étudiante et met en lumière les inégalités au sein de notre enseignement supérieur. Pendant que les étudiants en prépa et en BTS suivent leurs cours en classe, ceux des universités sont contraints, depuis des mois, aux cours en distanciel, souvent dans la solitude de leur petit logement. Cette inégalité qui pénalise lourdement les néo-bacheliers est connue ; elle va influencer les choix sur Parcoursup pour la prochaine rentrée universitaire.

La détresse est particulièrement marquée chez les étudiants originaires des outre-mer, qui sont plus de 40 000 dans l'hexagone. Pour ceux qui se trouvent à des milliers de kilomètres de leur famille, de leurs amis et de leur cadre de vie, les conséquences de l'isolement sont démultipliées. Nombre d'entre eux décident d'arrêter leur cursus et de rentrer chez eux. Ils ont le sentiment d'être abandonnés par les pouvoirs publics. L'aide exceptionnelle, bien qu'appréciée, ne comble pas tous leurs besoins. La lecture des lettres ouvertes et des témoignages sur les réseaux sociaux, où les hashtags #mentalbreakup et #etudiantsfantomes deviennent des références, est à la fois édifiante et bouleversante.

Le Président de la République a annoncé le retour des étudiants en présentiel un jour par semaine. Après le chaos des partiels se pose bien sûr la question de l'organisation des cours et du respect des règles sanitaires. Les séances de travaux pratiques dispensées en présentiel depuis novembre vont-elles être soumises à la jauge de 20 % ou s'y ajouter ? Le groupe de la Gauche démocrate et républicaine attend des réponses claires.

**M. le président Bruno Studer.** Le Parlement ayant voté l'état d'urgence, le Gouvernement prend des décisions, qu'il est normal que nous contrôlions ; je vous remercie, madame la ministre, de nous consacrer du temps pour nous le permettre.

J'entends relayer beaucoup de témoignages de détresse, mais il me semble, compte tenu des perspectives prudentes de vaccination à la fin du mois de mars d'une bonne partie des plus de 65 ans, qui représentent 90 % des formes graves, que nous pouvons être

raisonnablement optimistes. Je l'ai dit, le retour des cours en présentiel annoncé par le Président de la République doit être considéré comme un premier pas. Madame la ministre, prenez toutes les remarques qui viennent de vous être faites comme des encouragements à persévérer dans cette voie, notamment en cas de nouvelles mesures de restriction, et à peser de tout votre poids afin que les étudiants puissent retrouver le chemin des cours, même moyennant une jauge moindre. Pendant quelques semaines encore, il va falloir tenir bon mais, puisque l'on entend souvent dire qu'il importe de tracer des perspectives, partagez-vous l'espoir de voir la lumière au bout du tunnel ?

**Mme Frédérique Vidal, ministre.** Avant de répondre aux questions, je ferai deux remarques liminaires.

Je n'ai jamais dit que tout allait bien ; pour le prétendre, il faut m'avoir mal écoutée. J'ai dit que la situation était compliquée : environ trois fois plus d'étudiants que d'habitude disent se sentir mal ou déprimer. Mais je peux également vous assurer qu'en allant voir les étudiants on perçoit une énergie phénoménale, parce qu'ils ont envie de faire et d'aider, ils ont l'énergie de la rage et ils croient en l'avenir. Notre responsabilité, c'est aussi de cesser de brosser un tableau uniquement négatif. Nos étudiants font preuve d'un engagement, d'une créativité et d'une force exceptionnels.

À l'évidence, certains ne vont pas bien, certains sont plus fragiles, et nous devons nous occuper de tous. Mais, sur le terrain environ trois fois par semaine, je rencontre dans les Crous des tuteurs étudiants, des étudiants référents, des étudiants qui ont organisé des actions au sein des résidences, des étudiants qui ont repris les cours par groupes de dix. Je vois des étudiants aux yeux qui brillent, qui ont envie de passer à autre chose, de trouver des solutions, et qui se disent conscients qu'ils ne le font pas pour eux mais par solidarité – si on ne s'intéresse au sujet que si l'on a des morts dans sa famille, on a perdu ce qui fait le cœur de la solidarité. Nous leur devons beaucoup ; il faudra s'en rappeler. C'est d'ailleurs ce que leur a dit le Président de la République. On leur demande aussi beaucoup, mais c'est également cela, la solidarité.

Nous avons tout fait pour que la rentrée ait lieu en présentiel. Tous les établissements y ont travaillé, mais il fallait en même temps prévoir le distanciel. C'est pourquoi j'ai salué le travail réalisé durant l'été par les établissements pour organiser la rentrée en présentiel tout en se préparant au distanciel. Malheureusement, à la rentrée, nous avons vu, à certains endroits, des étudiants assis dans les couloirs au moment de la pause et des amphithéâtres visiblement un peu trop remplis par rapport à la jauge de 50 % à laquelle les établissements s'étaient engagés ; nous avons vu des étudiants fêter leurs retrouvailles ou profiter des belles soirées de fin d'été et de début d'automne.

Il a alors été dit – pas par moi, certes – que les étudiants étaient la cause de la propagation du virus. On s'est référé à des études internationales. Il apparaît que la vie sur un campus n'est pas la vie dans un lycée. Au lycée, les élèves arrivent dans leur classe, n'en bougent pas, restent assis à la même place, puis s'en vont ; sur un campus d'université ou d'école, les étudiants se retrouvent, ont des pauses, de deux heures parfois, entre deux cours, travaillent ensemble : c'est la vie d'un campus. Ce n'est pas d'être assis en amphithéâtre qui pose problème : on ne bouge pas, tout le monde porte un masque. De même que, à l'Assemblée nationale, le fait de siéger n'est pas problématique. En revanche, le déplacement continu de plusieurs milliers d'étudiants et leurs changements de salle créent un brassage qui fait obstacle à la remontée des pistes de contamination. Quand il y a eu des clusters dans les universités, nous avons testé largement, et – contrairement à ce qui se passait dans les écoles, où les clusters se limitaient à une classe – trouvé dans toutes les promotions des étudiants asymptomatiques porteurs du virus, ce qui était ingérable.

Il fallait donc repenser tous les protocoles. Ce n'est pas de gaieté de cœur que les présidents, les directeurs d'établissement et les professeurs s'y sont attelés, car revoir les emplois du temps du second semestre pour faire en sorte que les étudiants soient présents par demi-journées pendant lesquelles ils ne se mélangent pas, ne changent pas de bâtiment, de salle, d'amphithéâtre représente un travail énorme. Je salue tous ceux qui l'ont fait. J'entends dire que les choses ne vont pas assez vite, ne sont pas assez bien faites, mais ils ont passé des semaines à préparer le second semestre ! Accueillir les étudiants à hauteur de 20 % de la capacité d'un établissement, cela veut dire que l'on peut assurer des travaux dirigés le matin dans les salles paires et l'après-midi dans les salles impaires, de sorte que l'on n'est pas obligé de nettoyer toutes les salles d'un bâtiment à l'heure du déjeuner.

Dans le même temps, le nombre de contaminations augmente, des variants que l'on dit beaucoup plus contagieux apparaissent et, autour de nous en Europe, tous les pays reconfinent. Trouver des protocoles suffisamment robustes pour permettre des mesures de durcissement, comme l'imposition partout du couvre-feu à 18 heures, tout en annonçant le retour des étudiants de première année, puis de l'ensemble des étudiants à hauteur de 20 %, nous y travaillons également depuis des semaines et ce n'est pas aussi simple que cela.

L'une d'entre vous a fait allusion à la pagaille des partiels. Mettons-nous d'accord : soit on fait revenir les étudiants en présentiel, et les étudiants, sur un campus, ça bouge, soit on ne les fait pas revenir en présentiel et il n'y aura pas de pagaille ! Il n'y en a pas eu lors des partiels. Une photo ou un selfie sur les réseaux sociaux ne sont pas représentatifs de ce qui s'est passé dans tous les établissements. Il importe que les étudiants puissent revenir, et cette façon de déduire leur comportement d'une ou deux photos devient insupportable pour eux, pour leurs profs et pour les établissements qui font tout pour que les choses se passent bien.

Ce sont 20 % des examens qui ont été organisés en présentiel en France, tous les autres ayant lieu à distance. À distance, c'est, nous dit-on, inéquitable vis-à-vis de ceux qui subissent la rupture numérique et compte tenu de la triche ; en présentiel, ce serait dangereux. Pour ma part, je fais confiance aux équipes pédagogiques pour décider. Certains enseignements peuvent être évalués à distance ou en contrôle continu ; pour d'autres, il faut avoir les étudiants sous les yeux. Faisons confiance au corps enseignant ; je pense que nous en serons tous d'accord.

J'étais samedi à Strasbourg. Michel Deneken a raison ; on peut même aller plus loin : chez l'ensemble des moins de 50 ans, le nombre de morts se limite à quelques dizaines. Mais si on se moque de voir mourir les gens de plus de 50 ans, il faut le dire !

Les premiers éléments montrent que les jeunes n'ont pas décroché davantage cette année que l'an dernier : leur présence aux examens est comparable. Nous le devons aux étudiants tuteurs, aux professeurs et à tous les personnels qui ont maintenu le lien. En revanche, des lacunes peuvent se révéler à la correction des copies, d'où l'importance des tuteurs, des remises à niveau et de l'accompagnement supplémentaire. Nous sommes en train de recruter 20 000 tuteurs étudiants supplémentaires, dont 8 000 qui l'ont été en moins d'une semaine, alors qu'il y en avait déjà 30 000 dans les établissements. Nous savons que l'aide par les pairs est efficace et qu'un groupe tutoré de dix étudiants peut être considéré comme une bulle sociale. En cas de contamination, nous pouvons ainsi éviter un départ incontrôlé. En effet, quand on est porteur asymptomatique, il y a toujours un moment d'inattention où l'on risque de contaminer les autres ; or nous avons affaire à une population qui – heureusement – est majoritairement asymptomatique.

Pour aider les décrocheurs, nous travaillons aussi avec les collectivités, notamment les régions, qui cherchent à mobiliser le monde socio-économique et celui de l'entreprise. Nous allons augmenter le nombre de stages dans la fonction publique et les administrations,

mais nous ne pouvons pas tout faire. Les entreprises doivent accueillir des étudiants en stage ; or soit elles recourent au travail à distance, soit elles sont soumises à de tels protocoles sanitaires qu'il leur est difficile de faire venir quelqu'un de nouveau. C'est pourquoi les régions se mobilisent pour les stages et la présentation de métiers et de formations conduisant à l'emploi, pour offrir une perspective encourageante aux étudiants.

Le site [etudiant.gouv.fr](http://etudiant.gouv.fr) publie toutes les aides existantes, qui sont aussi présentées sur tous les sites des Crous. Le nombre d'aides instaurées par les métropoles, les villes universitaires, les régions et les départements est tel qu'il est actuellement impossible de maintenir un répertoire national à jour. Nous devons donc créer un site unique où chacun indiquerait l'aide qu'il apporte, tout en précisant de quelle structure elle émane. Pour cela, il faut travailler ensemble.

En ce qui concerne la valeur des diplômes, la mettre en question serait refuser de voir l'engagement des équipes pédagogiques pour la maintenir. Si nous arrêtons nous-mêmes de douter de la valeur des diplômes, ce serait bien plus simple pour les jeunes, qui feraient confiance à leurs professeurs pour éviter leur dévalorisation. Samedi à Strasbourg, lundi dans le 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris, j'invitais encore les étudiants à mettre en avant le fait d'avoir étudié et obtenu leurs diplômes au cours d'une année universitaire totalement inédite. Ce n'est pas rien, cela veut dire qu'ils ont tenu, qu'ils n'ont pas décroché, cela en dit beaucoup sur eux. En France, on attribue une valeur immense aux diplômes ; certes, ils garantissent un niveau de connaissance, mais toutes les compétences ne procèdent pas de l'apprentissage académique classique, certaines sont issues des parcours de vie. C'est aussi de cette façon qu'il faut aider psychologiquement les étudiants.

Concernant les psychologues, justement, il faut regarder ce qui se cache derrière les chiffres. Le modèle des systèmes de santé universitaire, c'est un psychologue titulaire et de nombreux psychologues vacataires : ce n'est pas parce qu'il y a un psychologue titulaire pour 30 000 étudiants qu'il faut aller répétant qu'en France il n'y a qu'un psychologue pour s'occuper de 30 000 étudiants ! Heureusement, au moyen de vacations, nous pouvons faire appel à des psychologues de ville dont le panel de patients est très différent et qui apportent beaucoup au titulaire. Nous doublons le nombre de psychologues titulaires afin de prendre en compte les problèmes psychologiques des étudiants au sein du parcours de santé, car il est important qu'ils voient un médecin et soient pris en charge par une équipe dans les services de santé universitaires. Parce que la situation est totalement atypique – en temps normal, les étudiants vont globalement bien –, il faut s'appuyer sur le réseau des médecins de ville, des psychologues, des psychiatres. Il faut être capable de dire à certains étudiants qu'ils ont besoin d'être accompagnés par des médecins psychiatres et pas seulement par des psychologues. C'est un drame pour eux de dire : j'ai 19 ans et je vais mal. C'est pourquoi d'autres étudiants recueillent leur parole et, petit à petit, arrivent à les convaincre d'aller se faire aider. Quand on a 19 ans, il n'est pas facile d'aller directement consulter un professionnel de santé. Quand on a 19 ans, on se dit que si on va mal, c'est qu'on est nul. La mesure, annoncée il y a un peu plus de dix jours, sera en vigueur le 1<sup>er</sup> février.

Les campus connectés ont été une bouffée d'oxygène fantastique. Je ne m'attendais pas à ce qu'ils jouent ce rôle. Compte tenu de leurs faibles effectifs, les étudiants rentrés chez eux à proximité de ces campus, plus près parfois que des établissements où ils étaient inscrits, ont pu aller y travailler et y suivre leurs cours dans des locaux équipés disposant d'un wifi de qualité. Nous avons ainsi ouvert tous les tiers lieux que nous avons créés, afin que les étudiants qui avaient quitté les villes universitaires puissent continuer à étudier. Il y en a 40, une troisième vague en cours permettra d'en ajouter une trentaine et nous avons prévu d'en porter le nombre à 100 pour la rentrée 2022. Mais, compte tenu de ce qu'ils ont apporté, je suis prête à regarder s'il n'en faut pas davantage.

Nous devons accorder une attention particulière non seulement aux étudiants internationaux et ultramarins, mais à tous ceux qui sont loin de chez eux – que ce soit à 500 ou à 5 000 kilomètres. Certes, grâce à des associations actives, par lesquelles la prise en charge est quasi automatique, ils trouvent souvent un lien humain, ne serait-ce que sur ordinateur ou par les réseaux sociaux. En revanche, les étudiants de première année n'ont pas toujours eu le temps d'adhérer à une association, à un bureau des étudiants ou d'en rencontrer d'autres ayant les mêmes centres d'intérêt : si certains étudiants internationaux sont très fragilisés, des étudiants de première année en mobilité le sont aussi.

Bien sûr, c'est un formidable espoir que la vaccination, que l'arrivée d'un nouveau vaccin plus facile à stocker, à distribuer et à produire, que la possibilité de disposer de plus de doses du vaccin Pfizer en Europe. Il faut tenir jusqu'à ce que, au fur et à mesure de leur fabrication, tous ces vaccins puissent être mis à notre disposition. C'est l'affaire de quelques semaines ou quelques mois. Ce n'est pas le moment de lâcher, ni de lâcher nos étudiants.

**Mme Anne Brugnera.** Vous le savez, je suis depuis longtemps mobilisée pour la santé des étudiants, sujet qui a pris, hélas, un tour plus dramatique depuis l'épidémie.

Des étudiants qui suivent un enseignement en distanciel se plaignent de recevoir des mails pendant la nuit. Cette pratique crée de l'incertitude et du stress pour des étudiants attachés à ne pas rater un cours ou un examen. Ils passent déjà la journée devant leur écran. Comment limiter ces abus et leur ouvrir le droit à la déconnexion, comme aux travailleurs ?

Par ailleurs, comment aider nos universités à mieux s'équiper pour l'hybridation, c'est-à-dire pour l'enseignement à la fois en présentiel et en distanciel ?

**Mme Frédérique Meunier.** Après la détresse de nos personnes âgées, vous prenez tardivement en considération celle des étudiants. Pourquoi n'êtes-vous pas capable d'anticiper ce que beaucoup de médecins, d'élus et d'experts nous avaient annoncé ? Alors qu'au lycée, l'enseignement est à 100 % en présentiel, pourquoi tardez-vous à autoriser les étudiants à retourner en cours ? Il y va de leur survie. Je ne suis pas d'accord avec votre théorie de l'étudiant gigoteur !

Monsieur le président, la lumière au bout du tunnel est difficile à voir quand on reçoit tous les jours des appels de personnes âgées désespérées de ne pouvoir se faire vacciner.

**Mme Sophie Mette.** J'étais vendredi dernier, en compagnie de la secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et de l'engagement, Sarah El Haïry, sur le campus de Bordeaux, dans un (S)pace campus, au lendemain des annonces du Président de la République. Les étudiants étaient présents, d'autres personnels également. Je peux vous dire que les réactions étaient très positives, que ce soit au sujet des repas ou du « chèque psy ». Le seul questionnement a porté sur la mobilité et sur les transports pour les étudiants.

Le Brexit fait planer une grande incertitude. Six pays sont membres du programme Erasmus sans l'être de l'Union. Quelles sont les chances de voir l'Irlande du Nord, l'Écosse et le Pays de Galles maintenir ce programme ?

**Mme Sylvie Tolmont.** Pour lutter contre la fracture numérique et permettre à chacun de suivre les cours à distance, l'université de Nantes a créé un pass numérique destiné aux étudiants en difficulté financière et permettant un versement de 200 euros maximum pour l'achat de matériel informatique et/ou de 100 euros pour les frais de connexion internet. Pourrait-il être envisagé à l'échelle nationale ?

De son côté, afin de limiter les échecs en première année, l'université du Mans a créé de nombreux dispositifs d'accompagnement qui diffèrent selon les filières et sont adaptés aux



profils des étudiants. Ils incluent des cours complémentaires de renforcement méthodologique et d'approfondissement des concepts, la possibilité de faire sa première année en deux ans ou encore le développement de l'alternance. Ne serait-il pas pertinent de s'en inspirer et d'inciter les autres universités à faire de même pour favoriser la réussite des étudiants en cette période difficile ?

**M. Pierre-Yves Bournazel.** Madame la ministre, merci de votre engagement pour nos étudiants, nos universités et notre enseignement supérieur : face à une crise inédite, difficile et douloureuse, vous poursuivez et amplifiez votre soutien aux étudiants.

Je reprendrai à mon compte les questions posées au sujet du programme Erasmus. Par ailleurs, qu'en est-il de la prolongation du programme de recherche commun Hubert Curien Alliance et de l'éventuelle collaboration bilatérale France-Royaume-Uni en matière de recherche ?

**Mme Béatrice Descamps.** Madame la ministre, je vous remercie pour vos premiers éclairages sur la situation que traversent nos universités et nos étudiants.

Les équipes pédagogiques aussi s'inquiètent pour leurs étudiants, stressés, angoissés et fatigués, et pour elles-mêmes. Ainsi, concernant les IUT, la présidente de celui de Valenciennes m'a récemment fait part du constat déjà évoqué par notre président dans son propos introductif.

En revanche, le point positif que l'on m'indique le plus souvent est la poursuite de l'aide à l'apprentissage, de nature à en rassurer beaucoup. D'autres innovations sont-elles envisagées, en partenariat entre les entreprises et les universités, en faveur de l'insertion professionnelle, ainsi que de l'accès aux stages ?

**Mme Céline Calvez.** Merci, madame la ministre, pour vos réponses qui montrent que tout n'est pas noir et que des solutions existent.

Je rappellerai que la loi de programmation pluriannuelle de la recherche a posé des bases pour la place des femmes dans les sciences, la recherche et l'innovation, dans la continuité de la loi Copé-Zimmermann, dont nous fêtons les dix ans.

Comment les jeunes appréhendent-ils la durée des études ? Se posent-ils des questions sur les différents chemins qu'ils peuvent emprunter ? Certains optent-ils plus que d'habitude pour des études courtes ?

**M. le président Bruno Studer.** Au moment où ils formulent leurs choix sur Parcoursup, la question est intéressante.

**M. Grégory Labille.** Depuis 1987, le programme Erasmus permet aux étudiants européens d'effectuer une partie de leur scolarité à l'étranger. Le Royaume-Uni accueille chaque année dans le cadre de ce programme près de 4 500 étudiants français, ce qui en fait le deuxième pays d'accueil des Français derrière l'Espagne. Le 28 décembre dernier, Boris Johnson a déclaré que le Royaume-Uni quittait Erasmus pour fonder son propre programme d'échange mondial, Alan Turing. Nicola Sturgeon a déploré cette décision qui va, selon elle, à l'encontre du choix de l'Écosse, tandis que l'Irlande du Nord indiquait qu'elle resterait dans Erasmus. Désormais, partir étudier en Angleterre coûtera environ deux fois plus cher qu'actuellement aux étudiants français. Comment prendrez-vous en compte cet important changement ?

**Mme Maud Petit.** Puisque le spectre d'un reconfinement se profile alors même que nous permettons aux étudiants de retourner progressivement en cours en présentiel, je souhaite vous interroger sur l'assouplissement des restrictions en matière de pratique sportive

étudiante. La suspension de la vie sociale, l'enfermement dans de petits espaces et l'incertitude de l'avenir ont fragilisé la santé physique de nos étudiants, tandis que le nombre de consultations pour dépression psychologique est croissant. Face à ces signaux d'alerte, le sport peut être un élément décisif pour recouvrer l'équilibre, combattre l'anxiété, stimuler le métabolisme et le moral. Il est fondamental aussi pour lutter contre la sédentarité, accrue par les confinements et par le couvre-feu. Nous devons considérer la pratique sportive comme un outil de lutte et de survie pendant cette pandémie, et l'autoriser à nos étudiants. Des mesures en ce sens sont-elles envisagées conjointement avec le ministère des sports ?

**Mme Emmanuelle Anthoine.** Les conséquences économiques de la crise pèsent lourdement sur nos jeunes. Depuis la disparition des jobs d'étudiants, la précarité de ces derniers s'est considérablement accrue. Les banques alimentaires ont observé l'arrivée massive de jeunes. Des étudiants issus de milieux défavorisés ont dû arrêter leurs études et restituer leur logement pour tenter de s'insérer sur un marché du travail sinistré.

Le Président de la République a annoncé que l'ensemble des étudiants pourraient bénéficier de repas à 1 euro. Cette avancée sera-t-elle suffisante ? Des jeunes m'ont dit avoir entendu la secrétaire d'État Sarah El Haïry parler d'accompagnement à de très nombreuses reprises, mais sans faire de propositions. Quelles mesures le Gouvernement entend-il prendre pour lutter contre la précarité des étudiants ?

**Mme Frédérique Vidal, ministre.** Madame Brugnera, je sais tout ce que vous faites à Lyon pour organiser les parcours de soins, notamment par la création d'un GIP (groupement d'intérêt public) réunissant les services de santé universitaires, mais c'est la première fois que j'entends parler d'un droit à la déconnexion ; je vais demander pour quelle raison des mails arrivent la nuit aux étudiants.

En revanche, lors de mes échanges avec les présidents d'université et avec les équipes pédagogiques, celles-ci ont elles-mêmes reconnu que beaucoup de professeurs, de peur que leurs étudiants ne décrochent, leur avaient donné bien plus de travail qu'ils ne l'auraient fait en présentiel. Or des étudiants me disent qu'il est beaucoup plus long de saisir sur ordinateur la réponse à un exercice que de répondre oralement en travaux dirigés. Des ajustements sont nécessaires, formation par formation, pour ne pas dire professeur par professeur. Dans notre pays, la formation à distance n'était pas traditionnellement répandue : si quelques filières en avaient l'habitude, dans d'autres, il a fallu une véritable reconversion professionnelle d'enseignants qui n'auraient jamais imaginé devoir apprendre à faire cours ainsi. Une fois de plus, je veux les saluer.

Nous avons agi financièrement pour permettre l'hybridation des cours : quelque 40 millions d'euros ont été consacrés au développement des formations hybrides ; j'ai par exemple visité les installations de l'université d'Évry où les amphithéâtres sont connectés, les cours retransmis dans une autre salle que celle où ils sont dispensés. Au matériel s'ajoute la formation des enseignants, car on ne fait pas un cours hybride ou à distance comme un cours classique : il faut le scénariser, permettre aux étudiants d'indiquer quels chapitres ils n'ont pas compris. Je le répète, contrairement à d'autres pays, comme le Québec, qui pratiquent depuis longtemps la formation à distance, nous commençons seulement à le faire lorsque l'épidémie est survenue. Les enseignants ont aussi travaillé entre eux : ils ont ainsi coconstruit et mis à disposition plus de 1 500 cours. On ne les remercie pas assez de ce travail collaboratif. Des conférences de doyens ont demandé à leurs équipes pédagogiques de partager des années entières de formation. Nous continuons d'accompagner l'hybridation, à laquelle le plan de relance prévoit de consacrer des financements.

Madame Meunier, je regrette que vous n'ayez pas compris la complexité de la situation, que j'ai tenté d'expliquer. Les emplois du temps à l'université n'ont rien à voir avec

ceux d'un lycée, où les cours en classes préparatoires et en BTS sont comparables à des cours classiques de l'enseignement secondaire. Quant à ma prétendue théorie de l'étudiant gigoteur, je regrette vraiment votre interprétation. J'ai simplement décrit la réalité au sein d'une faculté.

Madame Tolmont, ce qui est fait dans les universités dans le cadre de l'usage de la contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC) est permis partout. Au ministère, nous organisons régulièrement des réunions de partages d'expérience des vice-présidents en formation. Un site permet de mettre en ligne des initiatives dont on peut s'inspirer. Le pass numérique, le prêt d'ordinateurs, le prêt d'objets 4G ont été mis en œuvre par quasiment tous les établissements. La programmation de l'obtention d'un diplôme de licence en quatre ans au lieu de trois ans est rendue possible par la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants et par la transformation de l'arrêté licence d'août 2018 : la licence n'est plus définie par un nombre d'années, mais par un nombre de crédits, par l'acquisition de compétences et de connaissances. C'est grâce à ce changement que les établissements disposent d'outils d'accompagnement individualisé et de reprogrammation afin de lutter contre le décrochage. Même des étudiants qui n'ont validé que la moitié de leurs unités d'enseignement peuvent poursuivre leur apprentissage.

L'État a internalisé le coût de la sécurité sociale des étudiants et créé la contribution à la vie étudiante et de campus. Un peu plus de 100 millions d'euros sont ainsi mis à la disposition des universités et des Crous afin de répondre au mieux et au plus près aux besoins des étudiants et de la vie sur les campus. Cette contribution a permis de réagir très vite au premier confinement : en quelques semaines, quelque 19 millions d'euros ont été attribués aux étudiants sous forme de bons alimentaires, d'ordinateurs, de chèques, sans condition.

Nous n'avons pas observé d'arrêt des études, madame Anthoine. Des étudiants ont restitué leur logement parce qu'ils étaient maintenus à distance de leur université. En réponse à un questionnaire qui leur avait été adressé par les universités de Montpellier et Clermont-Ferrand, 40 % des étudiants ont indiqué qu'ils trouvaient fantastique d'étudier à distance et qu'ils ne voudraient pour rien au monde revenir au présentiel. La situation n'est pas manichéenne, les établissements doivent composer avec elle – j'ai conscience du fait que c'est compliqué.

Je l'ai dit, nous avons commencé à travailler sur l'accès aux stages avec les régions et le ministère du travail. Il nous faut être aussi efficaces dans ce domaine que pour les apprentis. Cette année, il y a plus de contrats d'apprentissage que l'an dernier, parce que l'État prend en charge leur coût jusqu'à 8 000 euros. En passant à 350 000 contrats, l'an dernier, nous pensions avoir battu tous les records mais, pour la rentrée 2020, dans le contexte de la pandémie, nous en sommes à 420 000. Nous pouvons donc trouver des leviers pour les stages.

Ramener le coût d'un ticket de restaurant universitaire de 3,30 euros à 1 euro permet à ceux qui font toute la semaine deux repas par jour dans les restaurants universitaires, et ils sont nombreux, une économie de 120 euros par mois. Les Crous sont en train de rouvrir les sites qui avaient fermé faute d'étudiants – les restaurants universitaires à proximité des résidences étaient restés ouverts. Entre jeudi et lundi, 50 sites de distribution ont rouvert, et l'ensemble va l'être ; les personnels des Crous, dont je salue l'ingéniosité et la créativité, ont utilisé des camions pour la distribution. Pour les sites universitaires délocalisés, les choses sont plus compliquées, mais nous cherchons des solutions.

J'en reviens au Brexit. Le Royaume-Uni était la deuxième destination des étudiants français en mobilité Erasmus – au nombre d'environ 8 000 par an –, derrière l'Espagne et devant l'Allemagne. Heureusement, des accords équilibrés ont été signés entre établissements : comme les étudiants anglais qui viennent paient leurs frais de scolarité en

Angleterre et les étudiants français qui partent les acquittent en France, les échanges se font sans participation financière supplémentaire. Nous allons essayer de maintenir ce système.

Le Royaume-Uni exige le prix du visa, soit environ 400 euros. Il faudra discuter des frais de scolarité. Si nos étudiants paient les mêmes que les étudiants britanniques, cela leur reviendra beaucoup plus cher qu'en France, mais s'ils se voient appliquer ceux des étudiants non britanniques, ce sera terrible. Ce point peut toutefois faire l'objet d'accords intergouvernementaux : nous en avons avec le Québec, où les étudiants français paient comme les Québécois et non pas comme les étudiants venant d'autres pays.

Surtout, le Royaume-Uni va exiger un revenu minimum de 28 500 euros par an au titre de la subsistance. Or nous ne pourrions pas attribuer un tel revenu aux 8 000 étudiants qui veulent chaque année aller étudier en Angleterre. Les négociations vont débiter, car nous ne voulions rien décider de manière bilatérale sur tel ou tel sujet particulier avant un accord global. Tous les ministres européens vont demander au ministre chargé des universités au Royaume-Uni des conditions spéciales pour les visas d'étudiants. Nous n'en resterons pas là : ne paniquez pas les étudiants. Mais c'est une difficulté. Le Royaume-Uni est l'un des pays avec lequel nous avons déjà le plus de mal à instaurer des cotutelles de thèse, car celles-ci supposent que l'étudiant paie la moitié des droits d'inscription.

Il est exact que l'Irlande du Nord, l'Écosse et le Pays de Galles veulent rester dans Erasmus+. Tous les ministres européens insistent pour qu'il en soit ainsi afin que ces destinations restent accessibles à nos étudiants.

Le programme Hubert Curien est un programme d'échange scientifique piloté par le ministère des affaires étrangères avec le soutien du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et cofinancé par l'Europe. Le Royaume-Uni en bénéficiait ; nous devons détailler ce qui risque d'être modifié.

Nous avons créé des universités européennes dont quatre ont à la fois un participant français et un participant britannique. Le financement européen est attribué au consortium proportionnellement au nombre d'universités ; le Royaume-Uni étant sorti d'Erasmus+, il le sera au prorata du nombre d'universités déduction faite de l'éventuelle université britannique. Le volet portant sur les droits d'inscription et la mobilité des étudiants peut être maintenu.

Quant à la mobilité des chercheurs, ni les programmes en cours ni les futurs ne posent de problème. Le Royaume-Uni se trouve désormais à cet égard dans la même position que la Suisse ou la Suède, qui mettent au pot du financement des programmes de recherche et récupèrent ce qu'elles ont investi au travers de partenariats. Jusqu'à présent, le Royaume-Uni récupérait beaucoup plus que ce qu'il investissait. C'est une difficulté pour les chercheurs britanniques, cela en sera une aussi pour les bourses ERC (Conseil européen de la recherche) – nous examinerons ces sujets un par un. Les chercheurs britanniques risquent de perdre davantage que les chercheurs des pays européens qui collaborent avec eux. Le monde de la recherche étant par définition solidaire, ces derniers vont chercher à garder leurs collègues anglais dans leurs programmes même s'ils ne sont plus éligibles. S'agissant des ERC, le Royaume-Uni pourra participer, des experts britanniques pourront évaluer les dossiers, mais ils ne voteront pas lors de l'attribution des bourses. Des éléments seront définis au cas par cas. D'ici quelques semaines ou quelques mois, je pourrai faire un bilan plus complet.

**Mme Danièle Cazarian.** Pouvez-vous nous apporter des éléments complémentaires sur les cursus qui permettront à notre jeunesse, dans les années à venir, de suivre des trajectoires individuelles et collectives écoresponsables ?

*(Présidence de Mme Cathy Racon-Bouzon, vice-présidente)*

**M. Régis Juanico.** Comme indiqué dans le rapport de la commission d'enquête de Marie-George Buffet et Sandrine Mörch, à la détresse financière des étudiants, qui est très grande et à laquelle vous ne répondez pas, et à leur détresse psychologique, qui ne bénéficie pas non plus d'une réponse suffisante, s'ajoute l'aspect physique : les conséquences de la sédentarité sur la santé, la diminution de l'activité et l'exposition accrue aux écrans, les troubles de l'alimentation et du sommeil associés. Des étudiants veulent plus de présence dans leur établissement et plus de vie sociale, mais, depuis un an, vous ne leur avez pas répondu. Alors que des étudiants en STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives) et des services universitaires des activités physiques et sportives (SUAPS) sont disponibles, rien n'est organisé pour l'activité physique. Qu'entendez-vous faire en la matière ?

**M. Alexandre Freschi.** Outre la question de la réouverture des restaurants universitaires, je souhaite appeler votre attention sur le risque de chevauchement entre les cours en présentiel et ceux en distanciel, notamment pour des étudiants qui n'habitent pas à proximité de l'université.

**Mme Virginie DUBY-MULLER.** Le mal-être persistant des étudiants pendant la crise sanitaire se traduit de façon polymorphe. On constate des phénomènes de solitude, de dépression, de décrochage et un record de copies blanches. Malgré certaines annonces, la santé mentale des étudiants reste préoccupante. Quel système d'évaluation comptez-vous instaurer pour en mesurer l'évolution, en dehors des études de l'Observatoire national de la vie étudiante ?

La précarité financière des étudiants, accrue par la fin des petits jobs, les conduit parfois à des recours extrêmes tels que la prostitution. Comment préserver les emplois des étudiants ?

Enfin, compte tenu des incertitudes qui pèsent sur la situation de leurs parents, certains étudiants renoncent à leur projet, notamment quand il s'agit d'entrer dans une école de commerce. Comment les aider pour leur éviter de renoncer à leur projet d'orientation au nom de raisons financières ?

**M. Stéphane Testé.** La crise sanitaire affecte particulièrement les jeunes et, en premier lieu, les étudiants, entre décrochage, dépression et perte des jobs qui permettraient de payer un loyer ou des frais de scolarité.

De nombreux étudiants ont conservé leur logement dans l'éventualité d'une reprise des cours en présentiel, car l'évolution de la situation sanitaire ne permettait pas une vision à moyen ou long terme et parce que, dans certaines villes étudiantes, la pression immobilière est trop forte pour prendre le risque de rendre son appartement. Ils ont donc dû continuer à payer leur loyer, parfois pour rien, étant retournés au sein de leur famille. Or une grande partie des étudiants ont perdu leur job en raison de la crise sanitaire. Peut-on envisager une aide particulière pour les étudiants se trouvant dans cette situation, par l'aide personnalisée au logement ou par d'autres biais ?

**Mme Sandrine Mörch.** Madame la ministre, merci pour vos mots au sujet de notre rapport d'enquête non partisan. Je ne doute pas que Mme Marie-George Buffet y sera également sensible. Il est bienvenu de vous entendre pour combattre la sinistrose relayée par les journalistes !

L'engagement paraît être l'une des planches de salut des jeunes. Ils nous l'ont dit. Au cœur de la crise, c'est une perche à saisir. On aurait d'ailleurs pu le faire dès le premier confinement, car les jeunes passent très vite à l'action quand ils sont disponibles.

L'engagement est l'antidote à la déprime. À Toulouse, les étudiants dispensent des cours à des enfants dans des bidonvilles et des hôtels sociaux. Cela les rebooste et les instruit pour la vie sur les publics pour lesquels ils auront à travailler, par exemple s'ils sont étudiants en santé ou à Sciences Po. Cela donne du sens à leur vie actuelle et rajeunit notre vivier de bénévoles, atteint par le virus.

Cependant, les étudiants ont besoin d'être cooptés dans ce monde de l'entraide, car on ne fait pas naturellement confiance aux jeunes. Ils ont besoin de sentir que l'on a besoin d'eux. Comment leur faciliter l'accès aux associations, leur mettre le pied à l'étrier ? Les universités pourraient-elles valoriser des engagements associatifs ou civiques pendant la crise en leur affectant des points supplémentaires pour valider l'année ?

**Mme Valérie Bazin-Malgras.** Des mesures positives sont prises par le Gouvernement ; au nom des étudiants, merci. Cependant, la semaine dernière, à Troyes, des étudiants de Campus 3 m'ont indiqué que l'attestation de déplacement dérogatoire ne leur permettait pas d'aller chercher leur repas à 1 euro pendant la période de couvre-feu dans les restaurants universitaires, quand ils restent ouverts. Ne pourrait-on ajouter à l'attestation une case à cet effet ?

**Mme Jacqueline Dubois.** Sur le campus de Périgueux, des bénévoles du Secours populaire distribuent des colis alimentaires, puisque le restaurant universitaire est fermé. La directrice du Crous attend des indications pour l'ouvrir le plus vite possible et y mettre en place un service de « click and collect » ou de distribution de nourriture. Comment l'information est-elle transmise ?

Merci de vos messages d'encouragement. Il faut rompre avec le discours morose qui plonge tout le monde dans la déprime, il faut être positif et constructif. Vos messages et votre action vont dans ce sens.

**Mme Béatrice Piron.** La situation sanitaire et économique rend difficile la recherche de stages pour nombre d'étudiants. Beaucoup d'administrations ne prennent plus de stagiaire. D'autres préfèrent reporter les stages ; ainsi, on propose à certains étudiants de commencer leur stage de fin d'études, indispensable à l'obtention de leur diplôme, plusieurs mois plus tard que prévu. Or, dans certains établissements et écoles, le statut d'étudiant prend fin un an après l'inscription, de sorte que, pour terminer leur stage, les intéressés doivent acquitter de nouveaux frais d'inscription. Compte tenu de la situation économique, ne pourrait-on envisager un prolongement exceptionnel du statut d'étudiant ? Et pourquoi ne pas encourager les entreprises, dont certaines sont en difficulté économique, à prendre des stagiaires, peut-être en leur remboursant une partie des indemnités de stage sous condition ?

**Mme Valérie Gomez-Bassac.** Madame la ministre, je vous remercie à mon tour pour vos propos positifs et relativement sereins. L'enseignement distanciel a aussi des bienfaits : il permet d'entretenir une forme de proximité et de surmonter sa timidité ; je ne suis donc pas surprise par les chiffres que vous avez indiqués à ce sujet.

Si les collaborations engagées en matière de recherche doivent se poursuivre pour un temps malgré la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, quelles sont les perspectives de coopération bilatérale entre nos deux pays ? Par ailleurs, la crise sanitaire démontre chaque jour l'importance d'une réponse européenne coordonnée, que ce soit pour la vaccination ou pour la relance économique. Dans quelle mesure le Brexit fournit-il l'occasion de renforcer ou d'accélérer les programmes de coopération à l'échelle européenne ? De ce point de vue, le projet d'universités européennes en matière de recherche et de formation me semble être une réponse d'avenir.

**Mme Sylvie Charrière.** Accompagner les étudiants les plus fragiles, notamment les étudiants de première année, doit être notre priorité. Dans le cadre du plan étudiants et de la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, vous aviez instauré pour les admissions dans l'enseignement supérieur une troisième voie, celle du « oui, si », leur assurant d'être accompagnés la première année. Malgré ces efforts et dans un contexte difficile, le décrochage universitaire demeure une réalité.

Quels dispositifs nouveaux prévoyez-vous pour aider les étudiants à se réorienter et pour prévenir le décrochage ? Qui reçoit les étudiants, les informe, les oriente vers les acteurs qui pourront construire avec eux un nouveau parcours en s'appuyant notamment sur le plan « 1 jeune, 1 solution » ? Comment valorisez-vous les universités qui proposent des actions à l'intention des étudiants fragiles afin de réduire le décrochage ? De quels leviers disposez-vous, dans le respect de l'autonomie des universités, pour assurer à chaque jeune un accès à tous les dispositifs volontaristes que vous avez instaurés afin de les aider à passer ce moment difficile ? N'y aurait-il pas une piste plus locale – je pense aux campus connectés – consistant à associer au tutorat que vous proposez les territoires qui disposent d'une médiathèque ou d'un lieu similaire, voire les missions locales, puisque beaucoup de jeunes étudient en distanciel et ne vont plus à l'université ?

**M. Cédric Roussel.** L'année 2020 était une année de réforme des études de santé. J'ai été sollicité, en tant que député des Alpes-Maritimes, par un collectif représentant les étudiants PASS et LAS (parcours accès santé spécifique et licence option accès santé) de l'université Nice-Côte d'Azur. Cette réforme ambitieuse suscite en effet des inquiétudes de la part des jeunes étudiants en médecine. Cette année exceptionnelle est celle de la cohabitation entre l'ancien et le nouveau système. Alors que la réforme a pour objectif d'augmenter le nombre de médecins formés en France, dans l'attente des arbitrages en cours au sein de votre ministère pour la détermination du *numerus apertus*, quelles garanties pouvons-nous apporter aux étudiants de première année pour assurer l'équité entre les étudiants de la promotion PASS/LAS et les étudiants redoublants, mais également pour les promotions passées et futures ?

**Mme Frédérique Vidal, ministre.** Jean Jouzel est en train de définir, avec les conférences d'établissement et les représentants d'associations d'étudiants très engagées s'agissant des questions d'écologie et de développement durable, les connaissances minimales requises en ces domaines pour tout étudiant sortant de l'enseignement supérieur. Les établissements verront comment les intégrer dans leurs programmes. Cela ne prendra pas la même forme en sciences de la vie et de la terre qu'en droit, mais il s'agit de définir un socle commun de connaissances. Quel que soit le métier que les jeunes exerceront après leurs études, ils devront comprendre les enjeux du développement durable. Cette liste de connaissances et de compétences fondamentales sera transmise aux établissements afin qu'ils la traduisent dans leurs enseignements.

Madame Petit, monsieur Juanico, toutes les salles de sport sont fermées et l'activité sportive est interdite en intérieur et autorisée en extérieur, la seule dérogation s'appliquant aux étudiants des filières STAPS dont des cours liés à des activités physiques donnent lieu à des notes et à des crédits nécessaires à l'obtention du diplôme. En période de confinement, on avait le droit d'aller prendre l'air une heure par jour ; actuellement, on peut aller faire, à deux ou trois, du sport à l'extérieur. Il n'y avait jusqu'à présent personne sur les campus : il était difficile de dire aux étudiants qu'ils ne pouvaient pas venir y étudier mais qu'ils pouvaient venir y faire du sport. Depuis la reprise d'une part d'enseignement présentiel, il est possible non pas d'organiser des séances de sport dans les établissements, mais de permettre à deux ou trois étudiants qui ont envie de se bouger de le faire ensemble. Je verrai avec les présidents

d'établissement comment l'organiser, même si cela ne pourra pas être à l'intérieur. Cela étant, je ne peux qu'être d'accord avec vous sur l'importance de conserver une activité physique.

Monsieur Freschi, le risque de chevauchement n'a pas échappé aux équipes des établissements. Dans un petit nombre de cas, des étudiants n'avaient pas le temps de rejoindre leur domicile pour suivre un cours en ligne après avoir eu un cours en présentiel. C'est pourquoi les salles de ressources et les bibliothèques universitaires ont rouvert, mais sur rendez-vous, ce qui n'était pas pratique. Ces cas sont signalés. On en revient à la difficulté pour les équipes pédagogiques de repenser les emplois du temps. Mais des solutions seront trouvées. Pour avoir longuement échangé avec les professeurs, je sais qu'eux aussi veulent revoir leurs étudiants : ils ont l'impression de les avoir abandonnés – alors qu'ils s'en sont beaucoup occupés –, conscients de l'importance de ce que l'enseignement en face à face permet de transmettre au-delà de la simple exposition de connaissances.

Concernant l'organisation du suivi psychologique, tout étudiant qui en manifestera le besoin – d'où l'idée des étudiants référents capables d'inciter ceux qui ne se sentent pas bien à demander une prise en charge – entrera dans un parcours de soins, verra un médecin, pourra consulter un psychologue, voire un psychiatre, ou les deux, sans aucune avance de frais. Le chèque de soutien psychologique n'est pas un chèque que l'on remet aux gens en les laissant ensuite se débrouiller. Il s'intègre dans un parcours de soins pris en charge à 100 %, que nous organisons grâce à des conventions entre les services de santé universitaires et les psychologues de ville. Une telle mesure prend un peu plus de quarante-huit heures à être mise en œuvre, mais, je le répète, elle le sera le 1<sup>er</sup> février.

De même, à ceux qui s'inquiètent que certains restaurants universitaires n'aient pas encore rouvert, je rappelle que la décision a été prise et annoncée jeudi dernier et que, entre jeudi et lundi, nous avons rouvert 50 établissements, ce qui porte le nombre de restaurants ouverts à 400 sur les 700 existants. Les autres vont également rouvrir, mais une fermeture de plusieurs semaines n'est pas anodine. Nous avons servi plus de 50 000 repas à 1 euro la première journée. Il est possible d'emporter deux repas à la fois le midi, à réchauffer. En effet, certains sites restent ouverts le soir, d'autres non ; et lorsque les restaurants universitaires sont situés dans les résidences universitaires, le couvre-feu à dix-huit heures ne pose pas de difficulté, mais, dans les autres cas, on évite de faire revenir les étudiants pour chercher leur repas du soir.

Pour répondre à la question de Mme Calvez sur la durée des études, et par la même occasion à celle de Mme Duby-Muller, l'enjeu est moins la crise sanitaire que la capacité de jeunes qui ne sont pas entourés de gens ayant fait des études – ce n'est pas nécessairement lié au niveau de revenu – à se projeter dans des études longues. D'où tout ce qui a été fait pour permettre aux étudiants engagés dans une filière courte de passer dans une filière longue. Au vu de nos échanges avec les étudiants et dans l'attente des inscriptions sur Parcoursup, nous n'avons pas l'impression que la crise va modifier la répartition des choix entre voies longues et voies courtes.

De toute façon, le choix initial se fait en premier cycle. Nous facilitons par exemple le passage, après deux ans d'IUT, vers un bachelor universitaire de technologie, c'est-à-dire une troisième année de formation professionnelle qui permet de rejoindre une licence générale et de continuer ensuite en master. Nous multiplions les liens entre l'université et les classes préparatoires pour que les étudiants issus de ces dernières puissent poursuivre en licence, master et doctorat s'ils changent d'avis ou n'obtiennent pas le concours voulu. Toutes ces passerelles du premier cycle sont importantes. Des jeunes savent qu'ils veulent faire des études longues, d'autres pensent qu'ils veulent faire des études courtes mais feront des études longues, d'autres encore qui avaient envie de faire des études longues s'aperçoivent en



chemin que celles-ci ne sont pas faites pour eux et souhaitent revenir dans des filières courtes. Il faut donc créer des passerelles, même si, statistiquement, on a d'autant plus de chances de trouver un emploi que l'on détient un diplôme élevé.

De plus, nous essayons de clarifier les règles, assez confuses, concernant la reprise d'études en formation initiale, en formation continue ou en formation tout au long de la vie. On peut passer un premier diplôme, aller travailler un an ou deux, puis avoir envie de reprendre des études, moyennant quoi on se retrouve quasiment en cycle de formation initiale. On peut ne pas avoir eu de diplôme ou en avoir eu un, avoir travaillé quinze ans et avoir envie de reprendre des études – dans ce cas, en formation continue et en formation tout au long de la vie. Ce n'est pas la mentalité française : en France, quand on commence ses études, on va jusqu'au bout, on en sort et on n'y revient pas. Dans beaucoup d'autres pays, on fait des études, on s'arrête, on va travailler, on reprend ses études, etc. Nous essayons de faire en sorte que cela devienne aussi simple en France.

Je n'ai que l'Observatoire national de la vie étudiante pour mesurer l'effet psychologique de la crise à long terme. Nous avons lancé des suivis de cohortes, mais encore faut-il que les étudiants soient volontaires ; le fait qu'ils ne se sentent pas bien, soient vus par un médecin, un psychiatre ou un psychologue relève quant à lui de leur vie privée. L'Observatoire national de la vie étudiante s'appuie sur les observatoires de la vie étudiante au sein des établissements pour établir des données consolidées.

Vous avez raison, madame Mörch, de dire que l'engagement des jeunes est l'antidote à leur déprime. Ils disent eux-mêmes qu'en se rendant utiles, ils vont mieux, oublient. Ils demandent à être actifs, à faire autre chose que se morfondre devant leur ordinateur. Les associations d'étudiants et les associations en général sont là pour ça. On me dit sur le terrain que presque tous les jeunes qui ont bénéficié de l'aide d'une association en deviennent bénévoles dès qu'ils vont un peu mieux. La jeunesse est altruiste, engagée, a envie d'agir, de participer.

Madame Piron, nous avons déjà permis de reporter les stages et de prolonger la durée de validité de l'inscription universitaire 2019-2020 jusqu'au 31 décembre 2020 ; s'il faut le refaire pour que les étudiants valident leurs stages sans avoir à se réinscrire, nous le referons sans aucun problème. Il existe toutefois d'autres méthodes ; ainsi, certains établissements remplacent les stages par des projets professionnels. La loi relative aux libertés et responsabilités des universités, confortée par la loi Fioraso, charge les établissements d'instaurer les modalités de contrôle des connaissances. Je peux faire des préconisations, mais ces modalités sont votées par les établissements eux-mêmes : il n'existe pas de modalités générales de contrôle des connaissances dans les établissements d'enseignement supérieur, à l'exception des concours nationaux.

Madame Charrière, dans le contexte particulier que nous connaissons, les « oui, si » ont été très utiles. Les établissements s'en sont emparés pour travailler avec leurs étudiants à leur réorientation. Chaque fois que l'on finance des tuteurs, on finance leur encadrement par des professeurs : on ne se borne pas à demander à des étudiants de faire du tutorat. En moyenne, un professeur encadre dix tuteurs et chaque tuteur encadre dix étudiants, ce qui représente cent étudiants encadrés. En outre, dans le cadre de la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, nous finançons la mission du directeur des études. Des établissements ont créé cette mission, d'autres l'ont confiée à des coordonnateurs d'année ; quoi qu'il en soit, ceux qui en sont chargés sont en première ligne. Parmi les tuteurs étudiants, il existe deux grands types : les tuteurs en soutien pédagogique, qui entraînent les étudiants à faire ou à refaire des exercices, et les tuteurs référents de promotion, à même de les

informer – en cette période perturbée, le besoin se fait sentir de tuteurs en lien avec l'administration et les équipes pédagogiques.

Tous les projets Action cœur de ville ou tiers lieux ont servi à accueillir dans des villes moyennes ou des zones rurales des étudiants rentrés chez eux ou éloignés de leur université. Il faut que les tuteurs soient présents et que les étudiants soient en nombre suffisant, mais c'est partout possible et cela fonctionne bien.

En matière de recherche, le Brexit a surtout eu des conséquences sur le programme Horizon Europe. L'accord signé ouvre la voie à la participation des chercheurs britanniques. Le Royaume-Uni s'est engagé à financer entre 10 et 20 milliards d'euros pour la durée du programme. Il faut ensuite rédiger le protocole. Il y aura des détails à régler, mais l'on peut toujours déposer des projets soutenus par des Britanniques, ou par des non-Britanniques et incluant des chercheurs britanniques. Excepté à la marge, pour les chercheurs qui voudront aller s'installer au Royaume-Uni et qui devront pour cela apporter la preuve d'un revenu minimum, il devrait y avoir, je le répète, beaucoup moins de changements pour la recherche que pour l'enseignement supérieur.

Nous avons créé un comité de suivi de la réforme du premier cycle des études de santé. Toute réforme génère du stress, surtout à sa première application en grandeur réelle, faute d'expérience antérieure à laquelle pouvoir se référer ; c'est *a fortiori* le cas cette année. La bonne nouvelle est qu'il y aura plus de places puisque l'on passe d'un *numerus clausus* à un *numerus apertus*. Afin d'éviter une perte de chance à ceux qui redoublent en PACES, nous créons un nombre de places pour eux, calculé à partir du taux de réussite des doublants au concours, et nous ouvrons par ailleurs des places destinées aux étudiants relevant de la nouvelle formule. Il a été demandé aux établissements de s'engager à répartir ces places entre les parcours accès santé spécifique (PASS) et les licences option accès santé (LAS), c'est-à-dire les majeures santé et les mineures santé. La majorité des établissements ont choisi d'affecter 30 % des places aux LAS et 70 % aux PASS. La règle est la suivante : quiconque réussit sa première année de LAS et n'est pas sélectionné pour continuer en études de santé passe en deuxième année de LAS. Il y aura donc une seconde chance.

Je renvoie les professeurs et les doyens inquiets du nombre d'étudiants en deuxième année de LAS vers le ministère, qui est en train de distribuer les financements nécessaires à l'accompagnement des étudiants. Alors que les étudiants qui échouaient au concours de la PACES n'entraient pas en deuxième année, mais retournaient en première année ou changeaient de filière, désormais, des étudiants qui ont réussi l'année mais n'ont pas intégré les filières santé feront une deuxième année. C'est beaucoup mieux pour eux, puisqu'au lieu de repartir de zéro au bout de deux ans, même s'ils échouent une deuxième fois, ils seront en troisième année de licence. Il nous faut rassurer ceux qui s'inquiètent ; nous avons déjà organisé quatre réunions de suivi et ouvert un site sur lequel les étudiants et les professeurs peuvent poser leurs questions.

Monsieur Testé, je n'ai jusqu'à présent pas envisagé d'aide pour les étudiants qui ont conservé leur logement. Soit ils sont retournés chez eux et ne paient plus leur logement, soit ils ont conservé leur logement et y sont restés. On ne m'avait pas encore signalé le cas des étudiants qui seraient retournés chez eux mais auraient gardé un logement vide – probablement dans le parc privé puisque, dans le parc géré par le Crous, les chambres sont immédiatement réattribuées.

**Mme Cathy Racon-Bouzon, présidente.** Madame la ministre, merci beaucoup. À propos de votre réponse à M. Roussel, j'indique que le bureau de notre commission a acté ce matin la création d'une mission flash sur la mise en œuvre de la réforme des études de santé.

*La séance est levée à dix-neuf heures trente-cinq.*

---